



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Cours de 4^e et 5^e secondaire

- Année scolaire -

Advenant la résiliation du présent contrat par le titulaire, les frais et pénalités suivants doivent être payés :

- Le prix des services qui ont été fournis calculés en jour, en fonction de la date prévue de fin (session d'évaluation), tel qu'il est stipulé dans le contrat de services éducatifs et;
- À titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'inscription de **100 \$ par cours** du moins élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

Le titulaire doit faire part de son désir de résiliation par écrit et l'envoyer à l'adresse dse@etudeseccours.com. Le contrat est résilié à compter de la date de réception de la demande de remboursement.

La Direction